

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi le 9 août 2011 à 19 h 30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer,
Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

11/08/278 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y ajoutant les items suivants :

- 3.5 Nomination d'un maire suppléant
- 5.5 Mesure disciplinaire – employé No. 321

Et en y retirant l'item suivant :

- 3.2 Comité de retraite – membre désigné par l'employeur – non parti au régime

ADOPTÉE

11/08/279 PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2011.

ADOPTÉE

11/08/280 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION (14 JUIN 2011) - DÉPÔT

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose le procès-verbal de correction de la séance ordinaire du 14 juin 2011

11/08/281 COMITÉ DE RETRAITE – MEMBRE DÉSIGNÉ PAR L'EMPLOYEUR

CONSIDÉRANT le règlement concernant le régime complémentaire de retraite de la Ville de L'Île-Perrot.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DÉSIGNER monsieur Marcel Rainville pour agir en tant que membre du comité de retraite;

QUE cette désignation soit effective à compter du 12 août 2011, pour une période de 3 ans.

ADOPTÉE**11/08/282 COMITÉ D'ÉTHIQUE - NOMINATIONS****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE NOMMER les personnes suivantes pour agir en tant que membres du comité d'éthique de la Ville de L'Île-Perrot :

- André Morin, directeur général
- Lucie Coallier, greffière
- Daniel Leblanc, conseiller

ADOPTÉE**11/08/283 TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE VAUDREUIL-DORION –
AUTORISATION DE PARTICIPATION**

CONSIDÉRANT l'invitation du maire de Vaudreuil-Dorion pour participer à la 17^e édition de « l'Omnium de golf du maire ».

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER 2 membres du conseil municipal à participer à la 17^e édition de « l'Omnium de golf du maire » de Vaudreuil-Dorion, qui se tiendra le 28 septembre 2011;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 400 \$;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

11/08/284 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unaniment

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller René Pinsonneault, pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 9 août 2011 au 8 novembre 2011, le tout conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

11/08/285 MANDAT À LA FIRME « EXP. » - VENTILATION D'APPOINT – SALLE D'OZONATION – USINE DE FILTRATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « EXP. », sise, au 1000, avenue Saint-Charles, 10^e étage, bureau 1008, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 8P5, pour des services professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet de ventilation d'appoint dans la salle d'ozonation de l'usine de filtration, à savoir :

- Service de conception des ouvrages à partir des relevés déjà effectués
- Service de préparation des plans de construction des ouvrages suggérés
- Service de préparation du devis type sur les plans de construction
- Service de préparation de croquis montrant certains détails techniques
- Service de coordination générale du dossier

au coût de 6995 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de services datée du 29 septembre 2010;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7619,13 \$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve « eau et voirie »;

La présente résolution remplace la résolution numéro 11/06/185.

ADOPTÉE

11/08/286 RÉHABILITATION DU QUAI DE LA 34^E AVENUE – DEMANDE D'UNE SUBVENTION ADDITIONNELLE

CONSIDÉRANT l'aide financière de 525 000 \$ accordée à la Ville de L'Île-Perrot lors du dessaisissement du quai de la 34^e Avenue;

CONSIDÉRANT que, déjà à l'automne 2010, lors de l'étape de planification des travaux, les coûts anticipés apparaissaient supérieurs à l'aide accordée en raison de l'état de détérioration avancé de la structure du quai;

CONSIDÉRANT que le 19 novembre 2010 la Ville a transmis à « Pêches et Océans Canada » un document justificatif daté du 25 octobre 2010 et préparé par la firme d'ingénieurs « Les consultants LBCD Inc. » lequel précise, qu'afin de permettre la pleine réalisation des travaux de réhabilitation du quai, il est recommandé de prévoir un budget totalisant 750 000 \$, incluant à la fois les coûts de construction, les taxes, les contingences et tous les honoraires professionnels requis;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation du quai de la 34^e Avenue et que les coûts, en excluant les travaux d'aménagement paysagers, sont au montant de 663 350 \$ auxquels doivent s'ajouter les taxes applicables, les contingences et les honoraires professionnels.

CONSIDÉRANT que pour répondre aux échéances convenus en vertu de l'entente intervenue entre la Ville et Pêches et Océans Canada en mars 2009, telle que modifiée en mars 2011, la Ville n'a eu d'autres choix que d'accorder le contrat pour l'exécution des travaux.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unaniment

QUE la Ville de L'Île-Perrot réitère sa demande auprès de « Pêches et Océans Canada » à l'effet que lui soit accordée une subvention additionnelle de 225 000 \$ pour couvrir l'excédant des coûts des travaux de réhabilitation du quai de la 34^e Avenue établis à 750 000 \$;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Jamie Nicholls, député de la circonscription de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

11/08/287 CONCIERGE – DÉMISSION DE MONSIEUR DENIS DOIRON

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la démission de monsieur Denis Doiron au poste de « concierge », avec le statut « d'employé régulier »;

DE REMERCIER monsieur Denis Doiron pour les services qu'il a rendus dans le cadre de ses fonctions tout en lui souhaitant un franc succès dans ses projets futurs;

QUE la démission est effective à compter du 1^{er} novembre 2011.

ADOPTÉE

11/08/288 OPÉRATEUR AUX USINES - EMBAUCHE DE MADAME ANDRÉA BOUCHER-FERNANDES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER madame Andréa Boucher-Fernandes au poste « d'opérateur aux usines », avec le statut de « salarié temporaire », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur;

QUE la date d'embauche est effective à compter du 29 août 2011.

ADOPTÉE

11/08/289 PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS - EMBAUCHE DE MONSIEUR DANIK FIORAMORE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER monsieur Danik Fioramore au poste de « préposé aux travaux publics », avec le statut de « salarié temporaire », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur;

QUE la date d'embauche est effective depuis le 25 juillet 2011.

ADOPTÉE

11/08/290 PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS - EMBAUCHE DE MONSIEUR JAMES LUCIEN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER monsieur James Lucien au poste de « préposé aux travaux publics », avec le statut de « salarié temporaire », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur;

QUE la date d'embauche est effective depuis le 18 juillet 2011.

ADOPTÉE

11/08/291 MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ NO. 321

CONSIDÉRANT les informations transmises au conseil municipal par le directeur général;

CONSIDÉRANT les circonstances et la gravité des faits qui sont reprochés au salarié en cause.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'IMPOSER au salarié no. 321 une mesure disciplinaire, soit une suspension de cinq (5) jours sans solde;

QUE cette sanction soit applicable au moment jugé opportun par le directeur général.

ADOPTÉE**11/08/292 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 JUILLET 2011****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 juillet 2011, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 2 350 026,71 \$.

ADOPTÉE**11/08/293 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ÎLE-PERROT - RÉVISION BUDGÉTAIRE 2011****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'APPROUVER la révision budgétaire 2011 tel que transmis par l'Office municipal d'habitation de L'Île-Perrot en date du 13 juillet 2011.

ADOPTÉE**11/08/294 ADJUDICATION DE CONTRAT - AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU DANS LE PARC MICHEL-MARTIN**

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres public pour le projet d'aménagement de jeux d'eau dans le parc Michel-Martin;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 26 juillet 2011 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Michel Laroche, technicien en génie civil, daté du 26 juillet 2011;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions tel que préparé par la firme « CDGU Ingénierie Urbaine », en date du 26 juillet 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ADJUGER le contrat pour le projet d'aménagement de jeux d'eau dans le parc Michel-Martin à la compagnie « Pavatech (2633-2312 Québec Inc.), sise, au 77, rue Omer-DeSerres, suite 7A, Blainville, Québec, J7C 5N3, au coût de 349 590,50 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 26 juillet 2011;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 380 791,45 \$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

11/08/295 ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉHABILITATION DU QUAI DE LA 34^E AVENUE

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres public pour le projet de la réhabilitation du quai de la 34^e Avenue;

CONSIDÉRANT qu'à la date et l'heure prévues pour l'ouverture des soumissions, soit le 21 juin 2011 à 10 h, une seule soumission a été déposée;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de la soumission tel que préparé par la firme d'ingénieurs « EXP. » en date du 22 juillet 2011;

CONSIDÉRANT que le prix proposé par le soumissionnaire accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est entendue avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, le tout conformément aux dispositions de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour les travaux de réhabilitation du quai de la 34^e Avenue à la compagnie « Les Entreprises PERA (9016-6919 Québec Inc.), sise, au 1390, Montée Masson, Laval, Québec, H7E 4P2, au coût de 883 135 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément au tableau des items à maintenir au contrat tel que préparé par la firme d'ingénieurs « EXP. » en date du 4 août 2011;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 961 954,80 \$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires de la façon suivante :

<u>Montant</u>	<u>Appropriation</u>
525 000 \$	À même la subvention accordée par « Pêches et Océans Canada » suivant l'entente intervenue en mars 2009 telle que modifiée en mars 2011
436 954,80 \$	À même la réserve eau et voirie
961 954,80 \$	Montant net de la dépense

ADOPTÉE

11/08/296 ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX DE PAVAGE SUR DIVERS TRONÇONS DE RUES

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT qu'à la date et l'heure prévue pour l'ouverture de soumission, soit le 11 juillet 2011 à 10 h, 6 soumissions ont été déposées;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et le rapport de monsieur Michel Laroche, technicien en génie civil, daté du 19 juillet 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat pour les travaux de pavage sur divers tronçons de rues de la ville à la compagnie « Ali Excavation Inc. », sise, au 760, boulevard des Érables, Valleyfield, Québec, J6T 6G4, au coût de 126 554,92 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 11 juillet 2011;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 137 849,95 \$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires de la façon suivante :

<u>Montant</u>	<u>Appropriation</u>
20 874,83 \$	À même le solde disponible de la subvention 2010 pour l'amélioration du réseau routier (20 ^e Avenue, 23 ^e Avenue, 4 ^e Rue et chemin de l'île Claude)
57 500,00 \$	À même le solde disponible de la subvention 2011 pour l'amélioration du réseau routier (Grand Boulevard)
25 000,00 \$	À même le fonds général au poste budgétaire 02-321-00-625 (asphalte)
34 475,12 \$	À même le surplus
137 849,95 \$	Montant net de la dépense

ADOPTÉE

11/08/297 AMENDEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 626 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 239 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET MAILLAGE DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LA 28^E AVENUE ET PROLONGEMENT DES OUVRAGES DE VOIRIE JUSQU'À LA 27^E AVENUE »

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier le règlement d'emprunt numéro 626, afin de rendre celui-ci conforme aux exigences du MAMROT et ainsi obtenir son approbation;

CONSIDÉRANT que les modifications n'ont pas pour effet de changer l'objet ou le montant de l'emprunt.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MODIFIER le règlement d'emprunt numéro 626 de la manière suivante :

ARTICLE 1

Le titre du règlement est modifié par l'ajout, après les mots « décrétant une dépense », des mots suivants « de 350 000 \$ »;

ARTICLE 2

L'article 8 est modifié par le remplacement du montant « 239 000 \$ » compris à la fin du 1^{er} alinéa et au tableau, dans la section « total » par le montant de « 111 000 \$ ».

ADOPTÉE**11/08/298 POLITIQUE DE COLLECTE DE BRANCHES****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ADOPTER la politique de collecte de branches datée de mars 2011.

ADOPTÉE**11/08/299 ENTENTE RELATIVE À LA LOCATION D'UN LOCAL ET À LA FOURNITURE DE SERVICES DE BAR - PRODUCTIONS RD****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville une entente à intervenir avec « Productions RD », représenté et dirigé par monsieur Denis Doiron, relativement à la location d'un local au centre communautaire Paul-Émile-Lépine et à la fourniture de services de bar lors de spectacles et d'événements divers.

ADOPTÉE**11/08/300 ENTENTE RELATIVE À UN SERVICE D'INTERVENTION SUR UN SITE D'URGENCE - UCMU****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AUTORISER le directeur du service de prévention incendie à signer pour et au nom de la Ville une entente à intervenir avec « L'Unité Communautaire de mesures d'Urgence Montérégie Inc. (appelée UCMU) », représentée par monsieur Danis Séguin, directeur, relativement à des services d'interventions sur un site d'urgence;

QUE les services prévus à l'entente sont offerts à la Ville sans frais, conformément aux dispositions de la résolution numéro 11/07/253;

QUE ladite entente est effective à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2013.

ADOPTÉE

11/08/301 VENTE POUR TAXES DU 19 NOVEMBRE 1996 – AVIS DE RADIATION

CONSIDÉRANT qu'un avis public de vente pour taxes en date du 23 octobre 1996, concernant l'immeuble connu et désigné comme étant le lot UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE CENT QUARANTE ET UN (1 578 141) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, autrefois connu et désigné comme étant le lot MILLE CENT VINGT-QUATRE (1124) au cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Jeanne-de-L'Île-Perrot, a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil le 28 octobre 1996 sous le numéro 2971;

CONSIDÉRANT que le 18 novembre 1996, le propriétaire dudit immeuble, 2164-4968 Québec Inc., a payé en entier les sommes dues à la Ville;

CONSIDÉRANT que le 19 novembre 1996, ledit immeuble a été mis en vente et adjugé par erreur à la Ville et l'adjudication a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil sous le numéro 2976.

EN CONSÉQUENCE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la Ville de L'Île-Perrot demande la radiation de l'avis de vente pour taxes et de l'adjudication publiés respectivement sous les numéros 2971 et 2976 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil, mais en autant seulement qu'est concerné ledit immeuble;

DE MANDATER Me Chantal Savard, pour la préparation des actes et l'enregistrement de ceux-ci;

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

ADOPTÉE

11/08/302 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 1 576 694 – 254 24^E AVENUE – RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble, sis, au 254, 24^e Avenue, lot 1 576 694;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 16 juillet 2011, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 5 juillet 2011;

CONSIDÉRANT l'article 145.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés par le propriétaire n'ont pas fait l'objet d'un permis;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a réalisé les travaux en toute connaissance de cause.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unanimement

DE REFUSER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble, sis, au 254, 24^e Avenue (lot 1 576 694) :

- à l'effet de réduire la marge latérale nord-est à 1,46 mètre au lieu de 2 mètres pour un agrandissement;

Le tout tel que démontré au plan portant le numéro R18833-1-1, minute 9872, daté du 8 février 2011 et préparé par Benoit Rolland, arpenteur-géomètre.

ADOPTÉE

11/08/303 PIIA – ZONE C-18 (1 BOULEVARD DON-QUICHOTTE [AUTOMOBILES EN DIRECT]) – ENSEIGNE DÉTACHÉE

CONSIDÉRANT que la zone C-18 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du commerce « Automobiles en Direct » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 21 juillet 2011 et portant le numéro 11-PE-52.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-18 afin de permettre, pour le commerce « Automobiles en Direct », l'installation d'une enseigne détachée avec un bandeau électronique indiquant seulement l'heure, la date et la température, le tout selon le plan déposé et identifié sous 11-PE-52-A.

ADOPTÉE

11/08/304 PIIA – ZONE C-24 (475 GRAND BOULEVARD [SECOND CUP]) – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

CONSIDÉRANT que la zone C-24 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du commerce « Second Cup » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 21 juillet 2011 et portant le numéro 11-PE-51.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-24 afin de permettre que le revêtement du futur bâtiment du commerce « Second Cup », sis, au 475 Grand Boulevard, soit en brique de la couleur « smokey grey » de la compagnie Brampton Brick et que les parties boisées soit en bois torréfié de la couleur « douglas », le tout selon le plan présenté et identifié sous 11-PE-51.

ADOPTÉE

11/08/305 PIIA – ZONE C-37 (94 BOULEVARD PERROT [ESPACE BEAUTÉ FUNKYDOO]) – ENSEIGNE DÉTACHÉE

CONSIDÉRANT que la zone C-37 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 94, Boulevard Perrot et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 21 juillet 2011 et portant le numéro 11-PE-50.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE REFUSER le PIIA pour la zone C-37 visant à permettre l'installation d'une enseigne détachée en vinyl et de type « oriflamme » sur l'immeuble, sis, au 94 Boulevard Perrot, pour le commerce « Espace Beauté Funkydo », le tout selon le plan déposé et identifié sous 11-PE-50.

ADOPTÉE

11/08/306 PIIA – ZONE H-08 (LES MANOIRS DE L'ÎLE-CLAUDE) – AJOUT DU MODÈLE « STONEHAM » (CONSTRUCTIONS D'ASTOUS)

CONSIDÉRANT que la zone H-08 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par « Constructions D'Astous » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 21 juillet 2011 et portant le numéro 11-PE-53.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA pour la zone H-08, secteur « Les Manoirs de L'Île-Claude », afin d'ajouter le modèle : « Stoneham », le tout selon les plans déposés et identifiés sous 11-PE-53-A et 11-PE-53-B, conditionnellement à ce que le pignon situé en haut de l'entrée principale soit en cuivre, que toutes les pentes de toit soient identiques et que les fenêtres situées en façade aient toutes les mêmes formes.

ADOPTÉE

11/08/307 REVITALISATION DU GRAND BOULEVARD – ACHAT DE BANNIÈRES ORIFLAMMES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la compagnie « Lettra Concept Plus », sise, au 35, rue Ponsard, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, J7V 8Z5, pour la fourniture et l'installation de bannières oriflammes, au coût de 7851,50 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 19 juillet 2011;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 8552,25 \$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

11/08/308 REVITALISATION DU GRAND BOULEVARD – ACHAT DE BACS À FLEURS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la compagnie « J.C. Roy Inc. », sise, au 1059, rue Impériale, Québec, Québec, G3K 1L9, pour la fourniture de bacs à fleurs, au coût de 16 468 \$, plus les taxes applicables et les frais de transport, conformément à leur soumission datée du 21 juillet 2011;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 18 504,18 \$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

11/08/309 REVITALISATION DU GRAND BOULEVARD – ACHAT DE BANCS ET DE POUBELLES**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la compagnie « Équiparc », sise, au 1001, rue James-Brodi, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J2X 0C1, pour la fourniture de bancs et de poubelles, au coût de 6427,92 \$, plus les taxes applicables et les frais de transport, conformément à leur soumission datée du 21 juillet 2011;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7355,62 \$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE**11/08/310 TOPONYMIE – OFFICIALISATION DE NOM DE RUE – RUE DES LILAS**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de toponymie dans son rapport daté du 1^{er} juin 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE DEMANDER à la Commission de Toponymie du Québec d'officialiser l'odonyme suivant :

Lilas, rue des :

Rue identifiée comme étant le lot 4 885 810 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, lequel prolonge la rue des Lilas actuellement existante, le tout tel que démontré au plan identifié sous 11-PE-25-A.

ADOPTÉE**11/08/311 INSTALLATION D'UN DOS D'ÂNE – RUE RANGER**

CONSIDÉRANT la pétition datée du 11 juillet 2011 et l'analyse de celle-ci par les services techniques.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'INSTALLER un dos d'âne sur la rue Ranger face au numéro civique 136.

ADOPTÉE

**11/08/312 INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE LUMINEUSE ÉLECTRONIQUE –
DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de l'Île-Perrot de procéder à un appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'une enseigne lumineuse avec tableau électronique intégré;

CONSIDÉRANT que cette enseigne a pour but d'identifier la Ville sur une des entrées principales de son territoire et la diffusion de messages d'intérêt public;

CONSIDÉRANT que l'emplacement souhaité se situe sur le terre-plein central du boulevard Don-Quichotte compris entre l'autoroute du Souvenir et la rue de la Plaza;

CONSIDÉRANT que cet emplacement fait partie des emprises qui sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de permettre à la Ville de L'Île-Perrot de procéder à l'installation d'une enseigne lumineuse avec tableau électronique intégré sur le terre-plein central du boulevard Don-Quichotte compris entre l'autoroute du Souvenir et la rue de la Plaza.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 55 à 20 h 20.

Dépôt d'une pétition d'un groupe de commerçants, clients et citoyens demandant que la 6^e Avenue demeure une artère où l'on peut circuler dans les deux sens et non en sens unique.

11/08/313 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE LEVER l'assemblée à 20 h 20.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE